

**Adjuvant SCORE<sup>®</sup>**  
**(Une composante du mélange en réservoir HORIZON<sup>®</sup> 240EC)**

LIQUIDE À USAGE COMMERCIAL

Concentré émulsifiable

Cette composante ne doit être utilisée que dans le mélange herbicide HORIZON 240EC.

**VENTE AUTORISÉE POUR L'EMPLOI DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS  
LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, D'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE  
CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT**

**GARANTIE :**

Mélange d'hydrocarbures de pétrole .....83 %

Mélange d'agents tensioactifs .....17 %

**LIRE CETTE ÉTIQUETTE ET LE LIVRET DE L'HERBICIDE HORIZON 240EC CI-JOINT  
AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **24075**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **6,4 L, 2 x 6,4 L, 8,1 L, 2 x 8,1 L**

**Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Ce produit contient un distillat de pétrole.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des substances pouvant causer une grave pneumonite si elles sont inhalées. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. Ce produit contient des **DISTILLATS DE PÉTROLE**. **NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT.**

## **PRÉCAUTIONS**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Garder hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des engrais.

## **ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

#### **CONTENANT RECYCLABLE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GRUPE 1 HERBICIDE

**Herbicide HORIZON® 240EC**  
**(une composante du mélange en réservoir HORIZON® 240EC)**

USAGE AGRICOLE

Concentré émulsifiable

L'herbicide HORIZON 240EC est un herbicide liquide avec adjuvant à utiliser en postlevée dans le blé de printemps et le blé dur pour supprimer la folle avoine, l'avoine (cultivée) spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, l'échinochloa pied-de-coq, l'ivraie de Perse et les graines de l'alpiste des Canaries spontanées.

VENTE AUTORISÉE POUR L'EMPLOI DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, D'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT.

**LIRE LES ÉTIQUETTES ET CE LIVRET AVANT L'UTILISATION**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

Avertissement : contient l'allergène huile de soja époxydée.

**CONTENU NET** : Cet emballage combiné contient :

**Herbicide HORIZON 240EC**

N° D'HOMOLOGATION : **24076**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**GARANTIE** : Clodinafop-propargyl.....240 g/L

Contient du Cloquintocet-mexyl en raison de 60g/L comme phytoprotecteur

**Adjuvant SCORE®**

N° D'HOMOLOGATION : **24075**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**GARANTIE** : Mélange d'hydrocarbures de pétrole .....83 %

Mélange d'agents tensioactifs .....17 %

**Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce mélange contient des substances pouvant causer une grave pneumonite si elles sont inhalées. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. Ce mélange contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT.

## PRÉCAUTIONS

- ATTENTION – POISON.
- AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Nocif si ingéré.
- Peut irriter les yeux. Ne pas porter de lentilles cornéennes pendant l'utilisation.

- ÉVITER tout contact avec les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les vêtements. Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes antiéclaboussures pendant le mélange et le chargement ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement.
- Laver les gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours.
- Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
- Retirer les vêtements contaminés immédiatement après l'emploi. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les remettre. Se laver à fond à l'eau savonneuse après la manipulation du produit. Suivre à la lettre les directives de cette étiquette pour manipuler et appliquer le produit.
- Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange, le chargement et l'application.
- Ne pas contaminer les cours d'eau, lacs, étangs, milieux humides, marécages ou bordures végétalisées des fossés, l'eau d'irrigation ou d'abreuvement du bétail, ni l'eau potable. Ne pas appliquer à moins de 15 mètres des milieux humides ou des plans d'eau susmentionnés.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

### **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce mélange en cuve contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer ce produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Garder hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des engrais.

### **ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

### **CONTENANT RECYCLABLE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

Le mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC est un herbicide systémique de postlevée associé à un adjuvant pour la suppression sélective de la folle avoine, l'avoine (cultivée) spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, l'échinochloa pied-de-coq, l'ivraie de Perse et les graines de l'alpiste des Canaries spontanées dans tous les types de blé de printemps et de blé dur. Ne pas utiliser le mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC dans l'orge, à défaut de quoi la culture sera endommagée.

Le mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC est absorbé par les feuilles et est rapidement transporté vers les points de croissance des feuilles et des tiges. Il est essentiel de bien couvrir les mauvaises herbes pour obtenir une suppression efficace. Les graminées vulnérables en croissance active cessent de se développer dans les 48 heures suivant le traitement. Selon les espèces, les conditions de croissance et la concurrence de la culture, les feuilles et les points végétatifs jaunissent en une à trois semaines. La décoloration et la perte de vigueur se poursuivent jusqu'au brunissement et à la suppression complète, de trois à cinq semaines après l'application.

Bien que le mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC ne supprime pas les mauvaises herbes à feuilles larges, on peut le mélanger à un vaste éventail d'herbicides contre les feuilles larges pour obtenir un spectre de suppression élargi. On peut également le mélanger en cuve à l'insecticide Decis® suspension concentrée ou à l'insecticide MATADOR® 120EC pour supprimer à la fois les graminées adventices et les insectes, et au fongicide TILT® 250E pour supprimer à la fois les graminées adventices et les maladies foliaires des céréales. Voir la section MÉLANGES EN CUVE AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES, DES INSECTICIDES ET DES FONGICIDES dans le blé de printemps et le blé dur.

## MODE D'EMPLOI

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, examiner les caractéristiques et conditions du site avant d'effectuer le traitement. Les caractéristiques et conditions pouvant favoriser le ruissellement sont, entre autres, mais ne se limitent pas à : fortes pluies, une pente modérée ou forte, un sol nu, un sol mal drainé (p. ex., les sols compactés, de texture fine ou à faible teneur en matière organique, comme l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit si on annonce de fortes pluies.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative (zone tampon) entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

### CULTURES : Blé de printemps et blé dur

Le mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC peut être utilisé dans tous les types de blé de printemps et de blé dur. Respecter un délai d'attente avant la récolte d'au moins 60 jours après le traitement. Ne pas appliquer dans l'orge ni dans aucune culture autre que le blé de printemps ou le blé dur, à défaut de quoi la culture sera endommagée. Faire en sorte que le brouillard de pulvérisation ne puisse dériver vers des champs adjacents ensemencés de cultures autres que le blé de printemps ou le blé dur. Ne pas traiter le blé contre-ensemencé avec des plantes fourragères. Respecter un délai d'au moins trois jours avant de laisser paître le bétail dans les cultures traitées avec le mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES** : folle avoine, avoine (cultivée) spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, ivraie de Perse et alpiste des Canaries spontanée.

### MOMENT DU TRAITEMENT

MOMENT DU TRAITEMENT	STADE DE CROISSANCE	AUTRES REMARQUES
FOLLE AVOINE	1 à 6 feuilles sur la tige principale	Avant l'émergence de la 4 <sup>e</sup> talle
AVOINE (CULTIVÉE) SPONTANÉE	3 à 6 feuilles sur la tige principale	Avant l'émergence de la 4 <sup>e</sup> talle
SÉTAIRE VERTE, SÉTAIRE GLAUQUE (millet sauvage, verveine officinale)	1 à 5 feuilles sur la tige principale	Pour une suppression optimale, appliquer avant l'émergence de la 3 <sup>e</sup> talle et pendant la croissance active de la sétaire
ÉCHINOCHLOA PIED-DE- COQ	1 à 5 feuilles sur la tige principale	Pour une suppression optimale, appliquer avant le tallage, et pendant la croissance active de l'échinochloa pied-de-coq
IVRAIE DE PERSE	1 à 5 feuilles sur la tige principale	Pour une suppression optimale, appliquer avant le tallage, et pendant la croissance active de l'ivraie de Perse
GRAINES DE L'ALPISTE DES	1 à 6 feuilles sur la tige	Avant l'émergence de la 4 <sup>e</sup> talle



CANARIES SPONTANÉES	principale	
BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR	Avant l'émergence de la 4 <sup>e</sup> talle	Pour les mélanges en cuve avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, un insecticide ou un fongicide, toujours consulter l'étiquette du produit d'association (herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, insecticide ou fongicide) avant l'utilisation.

- Pour un résultat optimal, appliquer le mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC sur des mauvaises herbes en croissance active. Une application hâtive permettra de maximiser le rendement de la culture en réduisant la concurrence exercée par les mauvaises herbes. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- Lorsque les mauvaises herbes sont soumises à des conditions de stress telle qu'une sécheresse, la chaleur, une fertilité faible, un excès d'eau ou des températures froides prolongées, la suppression des mauvaises herbes risque d'être réduite ou retardée après l'application du mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC, seul ou en association avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges. Il peut se produire des échappées de traitement ou un nouveau tallage si l'application est effectuée dans des conditions de stress prolongé. On obtiendra une suppression optimale si l'application du mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC est retardée jusqu'à ce que les conditions de stress soient terminées et que les mauvaises herbes aient repris leur croissance active.
- Le mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC utilisé seul peut être appliqué 30 minutes avant la pluie.
- Ne pas appliquer sur une culture affectée par des conditions telles que le gel, une fertilité faible, une sécheresse, un excès d'eau, une maladie ou des dommages causés par des insectes, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée.

## DOSES D'EMPLOI

Appliquer la dose recommandée d'herbicide HORIZON 240EC et de l'adjuvant SCORE dans au moins 100 litres d'eau à l'hectare.

DOSE D'EMPLOI	
Pour supprimer :  <b>FOLLE AVOINE</b> <b>AVOINE (CULTIVÉE) SPONTANÉE</b> <b>SÉTAIRE VERTE</b> <b>SÉTAIRE GLAUQUE</b> <b>ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ</b> <b>GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES</b> <b>SPONTANÉES</b>	Pour supprimer :  <b>FOLLE AVOINE</b> <b>AVOINE (CULTIVÉE) SPONTANÉE</b> <b>SÉTAIRE VERTE</b> <b>SÉTAIRE GLAUQUE</b> <b>ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ</b> <b>GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES</b> <b>SPONTANÉES</b> <b>IVRAIE DE PERSE</b>
Appliquer : 230 mL/ha d'herbicide HORIZON 240EC  +  800 mL/ha d'adjuvant SCORE pour 100 L/ha d'eau (0,8% volume/volume)	Appliquer : 290 mL/ha d'herbicide HORIZON 240EC  +  1 L/ha d'adjuvant SCORE pour 100 L/ha d'eau (1,0% volume/volume)

**NOTE : Toujours utiliser l'adjuvant SCORE avec l'herbicide HORIZON 240EC.**

### MÉLANGES EN CUVE AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES, DES INSECTICIDES ET DES FONGICIDES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR :

**Pour la suppression à large spectre de la folle avoine, de la sétaire verte, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'ivraie de Perse et des mauvaises herbes à feuilles larges,** le mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC peut être mélangé en cuve avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges, tel que décrit dans les tableaux qui suivent. Le mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC peut également être mélangé en cuve avec l'insecticide Decis suspension concentrée et à l'insecticide MATADOR 120EC pour supprimer les insectes figurant sur les étiquettes de l'insecticide Decis suspension concentrée ou de l'insecticide MATADOR 120EC, et avec le fongicide TILT 250E pour supprimer les maladies figurant sur l'étiquette du fongicide TILT 250E, en plus des graminées adventices. Consulter l'étiquette du produit à mélanger en cuve pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges, les insectes ou les maladies supprimés, les doses d'emploi et le moment du traitement, les directives particulières quant aux cultures subséquentes et aux délais d'attente avant de laisser paître le bétail, les recommandations relatives à des mauvaises herbes, à des insectes ou à des maladies spécifiques ainsi que le mode d'emploi et les précautions; se conformer à l'étiquette la plus restrictive. Pour la préparation des mélanges en cuve, toujours ajouter les herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges, les insecticides ou le fongicide en premier lieu, suivis de l'herbicide HORIZON 240 EC, puis terminer avec l'adjuvant SCORE. Pour connaître la dose appropriée d'herbicide HORIZON 240EC et de l'adjuvant SCORE, consulter la section « Doses d'emploi » de l'étiquette.

**Mélanges pour la suppression à large spectre de la folle avoine, de la sétaire verte, des mauvaises herbes à feuilles larges, des insectes et des maladies**

Produit d'association	Doses d'emploi	Stade de croissance de la culture <sup>1</sup>
Herbicide Liquide Systémique TARGET <sup>®</sup>	1,0 à 1,5 L/ha	De 2 à 5 feuilles
Herbicide Agricole Dyvel <sup>®</sup>	1,25 L/ha	De 2 à 5 feuilles
Buctril <sup>®</sup> M	1,0 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
Herbicide liquide Estaprop <sup>®</sup> Plus	1,75 L/ha	De 4 feuilles au début du stade de la feuille étendard (phase d'épiaison)
Turboprop <sup>®</sup>	1,75 L/ha	De 4 feuilles au début du stade de la feuille étendard (phase d'épiaison)
Dichlorprop <sup>®</sup> -D	1,75 L/ha	De 4 feuilles au début du stade de la feuille étendard (phase d'épiaison)
Lontrel <sup>MC</sup> 360	0,42 à 0,84 L/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
Lontrel 360 en mélange en cuve avec MCPA Ester (formulation 500)	280 - 420 mL/ha en mélange avec 1,1 L/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
Curtail <sup>®</sup> M	1,5 à 2,0 L/ha	De 3 feuilles à juste avant la sortie de la feuille étendard
Mélange en cuve herbicide Prestige <sup>MC7</sup>	600 - 800 mL/ha de Prestige A + 1,5 - 2,0 L/ha de Prestige B	De 3 feuilles à la feuille étendard
Herbicide Approve <sup>®</sup>	1,24 L/ha	De 4 feuilles à la feuille étendard
Thumper <sup>®</sup> EC	1,0 L/ha	De 4 feuilles à la feuille étendard
2,4-D Amine (formulation 600) <sup>3</sup>	700 à 920 mL/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
2,4-D Amine (formulation 500) <sup>3</sup>	840 mL à 1,1 L/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
MCPA Amine (formulation 500) <sup>3</sup>	840 mL à 1,1 L/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
MCPA Amine (formulation 600) <sup>3</sup>	700 à 920 mL/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
MCPA Ester (formulation 500)	840 mL à 1,1 L/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
MCPA Ester (formulation 600)	700 à 920 mL/ha	De 3 feuilles à la feuille étendard
MCPA 300SL Sel sodique	1,2 L à 2,7 L/ha <sup>5</sup>	De 3 feuilles à la feuille étendard
Herbicide liquide Koril <sup>®</sup> 235	1,2 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
Pardner <sup>®</sup>	1,0 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
Ally <sup>® 2</sup>	7,5 g/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
Mélange en cuve herbicide Attain <sup>MC7</sup>	450 - 600 mL/ha d'Attain A + 0,75 - 1,0 L d'Attain B	De 4 feuilles à la feuille étendard

Produit d'association	Doses d'emploi	Stade de croissance de la culture <sup>1</sup>
Insecticide Decis suspension concentrée	80 - 120 mL/ha	Avant l'émergence de la 4 <sup>e</sup> talle
Fongicide TILT 250E	250 - 500 mL/ha	Avant l'émergence de la 4 <sup>e</sup> talle
Mecoprop-P <sup>5</sup>	5,5 à 7,0 L/ha	De 3 feuilles à juste avant le stade de la feuille étendard
Insecticide MATADOR 120EC	63 à 83 mL/ha	Avant l'émergence de la 4 <sup>e</sup> talle
Herbicide liquide Mextrol <sup>®</sup> 450	1,25 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
Mélange en cuve herbicide Trophy <sup>®4</sup>	0,6 L/ha de Trophy A + 1,12 L/ha de Trophy B	De 3 feuilles à la feuille étendard
Mélange en cuve herbicide Florasulam SC	100 mL/ha de Florasulam SC	De 2 à 4 feuilles
Mélange en cuve herbicide Benchmark <sup>MC</sup>	100 mL/ha de Benchmark A + 1,12 L/ha de Benchmark B	De 2 à 6 feuilles
Refine <sup>®</sup> Extra <sup>2</sup> 75 DF en mélange en cuve avec l'herbicide Accord <sup>®</sup> DF <sup>6</sup>	20 g/ha de Refine Extra + 67 g/ha d'Accord DF	De 2 à 5 feuilles
Herbicide Refine SG <sup>2</sup>	30 g/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
Herbicide Refine SG Toss-N-Go <sup>2</sup>	30 g/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
Herbicide agricole DYCLEER <sup>®8</sup> + Herbicide Starane <sup>MC</sup>	(0,11 à 0,39 L/ha d'herbicide agricole DYCLEER) + (0,16 à 0,58 L/ha de Starane)	De 2 à 5 feuilles
Herbicide PULSAR <sup>®</sup>	0,607 à 0,917 L/ha	De 2 à 5 feuilles
<sup>1</sup> Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, de l'insecticide ou du fongicide avant l'emploi.		
<sup>2</sup> L'ajout d'agents tensioactifs autre que l'adjuvant SCORE n'est pas requis.		
<sup>3</sup> On pourrait observer une réduction de la suppression de la sétaire verte et de la folle avoine si l'herbicide HORIZON 240 EC est utilisé en mélange avec du 2,4-D Amine ou MCPA Amine.		
<sup>4</sup> Les doses supérieures à 2,0 L/ha peuvent endommager la récolte.		
<sup>5</sup> Les mélanges avec du Mecoprop assurent la répression du chardon des champs (suppression de la partie aérienne)		
<sup>6</sup> Lorsqu'utilisé en mélange avec l'herbicide Accord DF, ne pas utiliser les cultures traitées pour la paissance ou pour le foin dans les 77 jours suivant le traitement.		
<sup>7</sup> Consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour la liste des mauvaises herbes supprimées aux doses d'emploi faibles et élevées.		
<sup>8</sup> Lorsqu'utilisé en mélange avec l'herbicide DYCLEER + l'herbicide STARANE, utiliser l'adjuvant SCORE.		

**Pour supprimer l'échinochloa pied-de-coq et les mauvaises herbes à feuilles larges en plus de la folle avoine et de la sétaire verte, utiliser l'un des mélanges suivants :**

Produit d'association	Doses d'emploi	Stade de croissance de la culture <sup>1</sup>
TARGET	1,0 à 1,5 L/ha	2 à 5 feuilles
Buctril M	1,0 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
Estaprop	1,75 L/ha	De 4 feuilles au début

		du stade de la feuille étendard (phase d'épiaison)
<sup>1</sup> Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges avant l'emploi.		

**Pour supprimer l'ivraie de Perse\* et les mauvaises herbes à feuilles larges en plus de la folle avoine, de la sétaire verte et de l'échinochloa pied-de-coq, utiliser l'un des mélanges suivants :**

Produit d'association	Doses d'emploi	Stade de croissance de la culture <sup>1</sup>
Buctril M	1,0 L/ha	De 2 feuilles à la feuille étendard
<sup>1</sup> Toujours consulter l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges avant l'emploi.		

\* Utiliser la dose la plus forte du mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC pour supprimer l'ivraie de Perse. Consulter la section « Doses d'emploi » de l'étiquette.

La culture pourrait subir des dommages temporaires après le traitement avec ces mélanges en cuve s'ils sont appliqués en présence de conditions climatiques extrêmes ou si la culture souffre d'un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou par des températures extrêmes. Ne pas mélanger avec un additif chimique, un pesticide ou un engrais qui n'est pas recommandé dans cette étiquette.

### DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Nettoyer la cuve du pulvérisateur et la remplir à moitié d'eau. Mettre l'agitateur ou le système de dérivation en marche.
2. Si on utilise un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, verser ce produit **EN PREMIER**, puis ajouter l'herbicide HORIZON 240EC et agiter pendant 2 ou 3 minutes.
3. Ajouter la quantité appropriée d'herbicide HORIZON 240EC.
4. Agiter pendant 2 ou 3 minutes.
5. Ajouter la quantité appropriée d'adjuvant SCORE.
6. Agiter pendant 1 ou 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau, puis maintenir une agitation constante.
7. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
8. **Utiliser la suspension tout de suite après sa préparation.**
9. S'il commence à se former une pellicule huileuse dans la cuve, purger la cuve puis la nettoyer à l'aide d'un détergent.

### DIRECTIVES D'APPLICATION

1. Le mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC est destiné à l'application terrestre seulement. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
2. Volume d'eau : 100 litres à l'hectare.
3. Buses : On recommande l'emploi de buses à jet plat à 80° ou 110° en acier inoxydable pour une couverture optimale. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. Les buses peuvent être orientées à un angle de 45° vers l'avant afin de fournir une meilleure

couverture. Ne pas utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses en jet à cône creux.

4. Pression : 275-310 kPa.
5. Appliquer uniformément à une vitesse de 6-8 km/h, en évitant le chevauchement des passages. Fermer la rampe au moment du départ, des tournants, des ralentissements ou des arrêts afin de prévenir tout dommage à la culture résultant d'une application excessive.

## NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. S'assurer que toute trace du produit a été éliminée. Marche à suivre recommandée :

1. Vider et rincer la cuve, la rampe et toutes les conduites pendant plusieurs minutes avec de l'eau propre. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
3. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux pertinents.
4. Si on utilise un herbicide de mélange en cuve contre les mauvaises herbes à feuilles larges, toujours consulter l'étiquette du produit ajouté au mélange pour prendre connaissance de toute procédure de nettoyage additionnelle.

## AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR

LIRE CE QUI SUIT AVANT DE SOUMETTRE CE PRODUIT AUX UTILISATIONS SPÉCIALES INDIQUÉES.

LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites sur l'étiquette supplémentaire, a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la résistance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur la culture mentionnée ci-dessous.

En fait de quoi, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

## MODE D'EMPLOI DANS LES RÉGIONS D'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC peut être utilisé pour supprimer la folle avoine, la sétaine verte et la sétaine glauque dans le blé de printemps et le blé dur dans les régions de l'Okanagan et des terrasses de Creston en Colombie-Britannique. Consulter les sections appropriées de cette étiquette pour de l'information sur les stades de croissance des cultures et des mauvaises herbes, les doses d'emploi, les directives de mélange et d'application et les précautions.

## **Gestion de la résistance**

Gestion de la résistance, mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC, herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes au mélange en cuve herbicide HORIZON 240EC et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

S'il y a lieu, utiliser l'herbicide HORIZON 240 EC ou les herbicides du même groupe 1 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance;

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

DYCLEER<sup>®</sup>, HORIZON<sup>®</sup>, MATADOR<sup>®</sup>, PULSAR<sup>®</sup>, SCORE<sup>®</sup>, TARGET<sup>®</sup> et TILT<sup>®</sup> sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.  
Accord<sup>®</sup>, Ally<sup>®</sup>, Approve<sup>®</sup>, Attain<sup>MC</sup>, Benchmark<sup>MC</sup>, Buctril<sup>®</sup>, Curtail<sup>®</sup>, Decis<sup>®</sup>, Dichlorprop-D<sup>®</sup>, Dyvel<sup>®</sup>, Estaprop<sup>®</sup>, Koril<sup>®</sup>, Lontrel<sup>MC</sup>, Mextrol<sup>®</sup>, Pardner<sup>®</sup>, Prestige<sup>MC</sup>, Refine<sup>®</sup>, Starane<sup>MC</sup>, Thumper<sup>®</sup>, Trophy<sup>®</sup> et Turboprop<sup>®</sup> sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.